



SOCIÉTÉ DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES HYDRAULIQUES DE LA VILLE D'ALGER

Étude de M^e Edmond LEFEVRE, notaire à. Alger, 6, rue de la Liberté.

Publication de société

Société des ascenseurs et monte-charges hydrauliques de la ville d'Alger
(*Le Journal général de l'Algérie*, 17 juillet 1889)

Suivant acte sous, seings-privés, en date à Alger, du 16 mai 1889, portant la mention suivante :

Enregistré à Alger (AC) le vingt mai 1889, folio 67, case 6. Reçu un franc cinquante centimes, décime : quinze centimes. Signé : CARRIÈRE.

Ledit acte déposé pour minute à M^e Edmond Lefèvre, notaire à Alger, suivant acte en date du 16 mai 1889, enregistré.

Il a été formé une société anonyme, ayant pour objet l'établissement et l'exploitation à Alger, de deux ascenseurs monte-charges, allant :

1° du port au boulevard de la République en face l'ancien local Valéry ;

2° du port au boulevard de la République en face le square Bresson.

La société prend la dénomination de « Société des ascenseurs et monte-charges hydrauliques de la ville d'Alger. »

La durée de la société est de trente années, à compter du jour de la constitution définitive.

Son siège est à Alger.

Le fonds social est de quarante mille francs divisé en deux cents actions de deux cents francs chacune à émettre en espèces.

Le fondateur a fait l'apport en société de ses études, plans, devis et de son droit à l'établissement et à l'exploitation des ascenseurs monte-charges faisant l'objet de la société, tels qu'ils résultent d'un décret rendu par M. le Président de la République Française le 1^{er} septembre 1888.

Il lui a été attribué en représentation de son apport cent actions de jouissance.

La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, nommés par l'assemblée générale;

.....

Il a été constitué un fonds de réserve de six pour cent des bénéfices nets annuels.

II

Suivant acte reçu par M^e Lefèvre, notaire à Alger, le même jour 16 mai 1889, enregistré, le fondateur de la dite société anonyme a déclaré que les deux cents actions de la dite société qui étaient à émettre contre espèces avaient été intégralement

souscrites, et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites,

III

Aux termes de deux délibérations en date : la première du 17 mai 1889, et la deuxième du 17 juin 1889, dont les copies ont été déposées pour minute au dit M^e Lefèvre, suivant acte reçu par lui le 29 juin 1889, enregistré, l'assemblée générale des actionnaires de la dite société a :

Par la première desdites délibérations, nommé un commissaire chargé de faire un rapport sur la valeur des apports ne consistant pas en numéraire et la cause des avantages particuliers résultant des statuts.

Par la deuxième, l'assemblée a déclaré approuver l'attribution faite au fondateur de cent actions de jouissance en représentation de son apport ;

A nommé pour composer le conseil d'administration:

MM.

Dessoliers, Félix, ancien député d'Oran, manufacturier à Alger ;

Davan, Louis¹, ancien élève de l'École polytechnique, propriétaire à Alger ;

Vidaillon, Julien ², propriétaire à Alger ;

Baron de Chéon, propriétaire à Mustapha ;

Sartor, Joseph, licencié en droit, propriétaire à Alger.

Elle a nommé pour commissaire M. Roederer, directeur du Réseau algérien des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Les administrateurs et le commissaire ont déclaré accepter leurs fonctions.

En conséquence, la société s'est trouvée définitivement constituée le 17 juin 1889, date de la deuxième assemblée.

IV

Une expédition de l'acte de société, de la déclaration du fondateur et des deux délibérations sus-énoncées a été déposée le 11 juillet 1889 à chacun des greffes du tribunal de commerce d'Alger, de la justice de paix du canton nord d'Alger et de la justice du canton sud d'Alger.

Pour extrait :

Signé : LEFÈVRE.

— II —

ASCENSEURS MONTE-CHARGES DU PORT D'ALGER

S.A., 3 janvier 1912.

ÉCHOS
À l'Officiel

¹ Marie-Louis-Vincent Davan : né le 6 février 1846 à Caupenne-d'Armagnac (Gers). Polytechnicien, ingénieur civil, gérant d'immeubles, membre du Cercle d'Alger, décédé à Alger le 19 mars 1917 (et non pas « mort en 1913 », comme l'indique sa fiche de polytechnicien).

² Julien Vidaillon : directeur de la Cie d'assurances générales à Alger, juge au tribunal de commerce, administrateur de la Société domaniale algérienne (1900).

(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 11 juin 1911)

Est déclarée d'utilité publique la construction, dans le port d'Alger, de deux ascenseurs destinés à relier les quais du port au boulevard de la République.

La construction et l'exploitation de ces ascenseurs sont concédées à MM. Guerlet³ et Vivarez, aux clauses et conditions du cahier des charges.

Les ascenseurs des quais
par Clarmont
(*Le Sémaphore algérien*, 24 novembre 1920)

Les ascenseurs, les fameux ascenseurs des quais, vont enfin pouvoir fonctionner et, selon toutes probabilités, dans quelques jours. Les nombreuses personnes se rendant aux compagnies de navigation et à la gare ou en venant pourront s'éviter, moyennant une modique redevance, la fatigue de la descente ou de la montée des escaliers.

En effet, les ouvriers parachèvent les travaux de la dernière heure et, signe des temps, les casquettes du personnel sont commandées, croyons-nous savoir, à un commerçant du quartier de la Marine et doivent être livrées avant le premier décembre.

Nul doute que les ascenseurs ne soient fréquentés par une nombreuse clientèle qui saura en apprécier les avantages.

Le port d'Alger
Ascenseurs d'Alger
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 26 février et 2 avril 1921)

³ Alfred Guerlet : ingénieur ECP, docteur en droit, directeur des Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA), puis président des Tramways et messageries du Sahel et, en parallèle, membre du conseil de surveillance du Crédit agricole, commercial et industriel algérien (Thibaut), administrateur de la Compagnie foncière et immobilière de la Ville d'Alger et du Crédit industriel algérien, créé par Thibaut, et son représentant ou associé dans diverses affaires (Ascenseurs du port d'Alger, Kieselguhr, Distillerie de liqueur de mandarine de Bougie). En outre, concessionnaire, avec Jules Dinner, d'une petite mine de fer à Sidi-Madani (1908) et président de la S.A. El-Djezair Immeubles (1924). Il se fait remarquer en 1923 par une conférence devant la Société de géographie d'Alger dans laquelle il préconise que chacun abandonne un huitième de son patrimoine pour permettre l'extinction de la dette publique de la France.



L'ascenseur qui permet d'accéder des quais aux boulevards

Nous arrivons en vue des nouveaux ascenseurs élevés sur le port d'Alger.

On a beaucoup médité des constructeurs qui ont eu l'idée d'ériger, entre le haut balcon du boulevard de la République et les quais, les deux tours de nos ascenseurs.

On prétendait à tort qu'elles défigureraient le magnifique panorama du boulevard et de l'horizon marin et que le regard serait constamment gêné par ces hautes maçonneries.

Et pourtant, elles participent par leur architecture sobre et forte de ce paysage moderne que composent le hall d'une gare, le filet des rails, la fumée des locomotives, les toits monotones des docks et des entrepôts, et, plus loin, les hautes cheminées des paquebots.

Une beauté nouvelle qui ne manque pas de grandeur émane de ces paysages de force et de puissance juxtaposés à des horizons de grâce et d'harmonieuses couleurs.

L'homme y apparaît avec son génie industriel et patient. Et de grands peintres comme Brooklin ou Brangweir, de grands sculpteurs comme Constantin Meunier, de grands poètes comme Émile Verhaeren, de grands écrivains comme Zola, Mirbeau, Paul Adam et, plus près de nous, Barbusse, ont si profondément compris cette beauté nouvelle qu'ils en ont tiré d'admirables tableaux, de rares statues, des livres puissants.

Aujourd'hui, les ascenseurs d'Alger ajoutent à ce pittoresque industriel de son port. Et devant leur utilité indéniable, les esthètes eux-mêmes conviennent, comme François Coppée, qu'ils ne trouvent plus cela si ridicule. Les Algérois ont depuis longtemps accepté ce point de vue.

Et le succès très vif qui accueille l'accès des ascenseurs au public a prouvé leur utilité.

ASCENSEURS MONTE-CHARGES DU PORT D'ALGER
S.A. frse au capital de 0,3 MF en 3.000 act. de 100 fr.
Siège social : ALGER, 2, r. de l'Abreuvoir.

Registre du commerce : ALGER, n° 4257.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 443)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres français, nommés p. 6 ans,
propriétaires de 20 actions.

THIBAUD (Julien)*, 5, r. Charras, Alger ;
GIRAUD (Edmond)*, 2, r. Dumont-d'Urville, Alger ;
JAMMY (Jean), r. Montaigne, Alger ;
GUERLET (Alfred)*, 11, bd Laferrière, Alger
VINSON (Jules)*, 1, r. Charras, Alger.

Commissaires aux comptes
CORNU (Georges)*, 29, r. d'Isly, Alger.

* Tous du [Crédit industriel algérien](#).
